



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

PL 088

Paris, le - 5 MAR. 2008

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les préoccupations du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE) relatives à la situation du secteur de l'IAE en ce début d'année 2008. Vous craignez notamment que les moyens que l'Etat consacre à ces politiques essentielles pour le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés ne soient diminués et que de nouvelles dispositions législatives ne fragilisent les structures.

Je tiens à vous rassurer. Je vous ai fait part, monsieur le Président, lors de la séance plénière du CNIAE du 29 novembre 2007, de mon attachement aux actions menées par les structures de l'Insertion par l'Activité Economique. Je me suis notamment engagée à maintenir un niveau élevé de contrats aidés dans ce secteur. Cet engagement a été concrétisé par la circulaire DGEFP du 17 janvier 2007, relative à la programmation des politiques de l'emploi pour 2008.

Ainsi, les Chantiers d'insertion pourront mobiliser en 2008 autant de contrats aidés qu'en 2007.

Ce texte prévoit également que des taux spécifiques pour le recrutement de jeunes de moins de 26 ans en chantiers d'insertion pourront être prévus. La plupart des Régions ont souhaité mobiliser cette possibilité dans les arrêtés fixant les taux de prise en charge des contrats aidés. Ceux-ci ont été déterminés après les concertations locales que j'avais demandées à mes services de conduire et la prise en compte des réalités territoriales.

Vous soulignez par ailleurs que la suppression des exonérations de cotisations au titre des accidents du travail et maladies professionnelles à la charge de l'employeur pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats d'avenir dans le cadre de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2008 pèse d'un poids particulier pour les Ateliers et chantiers d'insertion.

Les associations portant des chantiers d'insertion emploient un nombre important de contrats aidés et notamment de contrats d'avenir dans des secteurs d'activités où les taux de cotisations sont souvent élevés. Cette mesure touchera donc fortement des structures à l'équilibre économique fragile qui n'ont pu l'intégrer dans leur budget prévisionnel.

Monsieur Claude Alphandéry  
Président du Conseil National de l'Insertion  
par l'Activité économique  
195 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

139 rue de Bercy – Télédocus 143 – 75572 Paris Cedex 12

J'ai demandé à ce que soient recherchés les moyens d'atténuer l'impact de cette suppression tout en préservant l'objectif de cette nouvelle disposition qui vise à responsabiliser pleinement les employeurs sur la gestion des risques professionnels.

Au cours du mois d'avril, les modalités de calcul de l'aide de l'Etat liée aux contrats d'avenir (Prime de cohésion sociale) conclus par les ACI seront donc modifiées afin que soient intégrées dans l'assiette de calcul de l'aide les cotisations AT-MP. J'ai également demandé à ce que la DGEFP constitue dans les tout prochains jours un groupe de travail, comprenant notamment des membres du CNAIE, afin que soit déterminé aussi tôt que possible un taux « accidents du travail et maladies professionnelles » spécifique pour les ateliers et chantiers d'insertion.

Vous avez enfin, ainsi que M. Laurent LAIK, président du comité national des entreprises d'insertion (CNEI) souhaité m'alerter sur la nécessité d'accompagner le développement des entreprises d'insertion. De nombreux projets seraient différés ou abandonnés, des entreprises devant renoncer à des marchés certains, faute de pouvoir mobiliser les postes d'insertion nécessaires. Alors que se tiennent les travaux du Grenelle de l'insertion et que se poursuit le chantier de dynamisation des Conseils départementaux de l'Insertion par l'activité économique (CDIAE), je tiens à ce que l'offre d'insertion performante, proposée par les entreprises d'insertion, soit encouragée.

Je réunirai donc sous quinze jours les acteurs concernés afin d'envisager, sur la base d'un diagnostic partagé, les marges de manœuvre qui pourraient être dégagées. Je souhaiterai par ailleurs que vous me fassiez des propositions pour que se tiennent en fin de cette année, des assises nationales des Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique permettant de partager tous les enseignements des diagnostics territoriaux conduits dans le cadre de la création d'outils de pilotage territoriaux de l'offre d'insertion par l'activité économique. J'ai la conviction qu'il conviendra en effet, quelles que soient les conclusions du grenelle de l'insertion, de définir les moyens d'un accompagnement renforcé des structures de l'insertion par l'activité économique pour un partenariat plus efficace avec les pouvoirs publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération la meilleure.

  
Christine Lagarde